

POINT PRESSE GEMAPI – Vendredi 09/11/2018

Mesdames, Messieurs,

Bonjour.

Merci d'avoir répondu présents à ce point presse.

Rentrons directement dans le vif du sujet...

Dans un contexte de travaux en cours dans le cadre du PAPI (Plan d'Action pour la Prévention contre les Inondations) sur le secteur de l'Hermitage....

Nous sommes ici aujourd'hui au niveau du banian de l'Hermitage. Un banian, qui malgré son ampleur déjà imposante, a moins d'une quinzaine d'années. Alors qu'on a pu entendre ici et là qu'il s'agissait d'un banian centenaire. Il n'en est rien ! Pour preuve les photos de Google Earth qui nous ont bien démontré que les premières pousses dataient de 2003. Il n'y avait rien avant... Mais comme on peut le constater, son développement est très rapide !

Ceci dit, nous avons bien entendu l'émoi qu'il y a eu au sein de la population à ce sujet. On a pris en compte la pétition qui a recueilli de nombreuses signatures en faveur de la sauvegarde du banian. Nous vous rappelons surtout que l'objectif essentiel pour nous est d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

C'est pourquoi, nous avons commandé une étude pour envisager les solutions possibles qui permettraient de maintenir le banian. Un problème a été constaté au niveau du système racinaire aérien, qui s'étend très rapidement. On prend donc des risques en conservant ce banian, notamment des risques de chutes. Ce qui endommagerait la digue et aurait pour conséquence l'inondation de la population. D'où la nécessité absolue de suivre son évolution, de la maîtriser et donc de l'entretenir régulièrement pour limiter les risques. Maintenir le banian aura donc des impacts au niveau de l'exploitation et de l'emprise foncière, donc au niveau financier également. Cet arbre est une menace et c'est un choix risqué pour la digue et pour la population, qui coûtera à la collectivité.

Compte tenu de tous ces éléments, la Conférence des maires qui s'est tenue hier, jeudi 8 novembre, a quand même pris la décision de conserver le banian, tout en veillant à concilier intérêt paysager et viabilité technique de l'ouvrage. Ainsi, le TCO prendra toutes les précautions possibles, mais nous tenons à vous dire que le risque zéro n'existe pas ! Le risque sera maîtrisé, mais il existe réellement et existera toujours car même si on prend des mesures préventives, il restera une menace. Seul l'avenir nous le dira, mais nous avons conscience dès aujourd'hui de notre responsabilité en jeu !

Merci pour votre attention. Je reste à votre disposition pour toutes questions.